



What's covered? What's not?

Provincial Hospital and Medical Plans Canada, which is published by Metropolitan Insurance Companies, reports that publicly funded supplementary benefits available to Canadians vary significantly across the country. These are benefits, such as vision care, that extend beyond basic hospital and medical services.

Most of the 7 provinces that provide vision care restrict it to children or those aged 65 or older. In Ontario and BC, all residents are eligible but adults who are under 65 are restricted to 1 examination every 2 years.

Dental care provided in hospitals is covered in all provinces, while out-of-hospital coverage is usually restricted to children, seniors and welfare recipients. Simi-

larly, drugs provided to hospital patients are covered in every province but out-of-hospital drug programs tend to apply eligibility requirements. The Atlantic provinces, Ontario and BC cover only some residents, such as seniors and AIDS patients, but all residents of Manitoba, Saskatchewan and Quebec are eligible for out-of-hospital drug programs that apply variable deductibles and levels of reimbursement.

This column was written by Lynda Buske, chief, physician resources information planning, CMA. Readers may send potential research topics to Patrick Sullivan (sullip@cma.ca; 613 731-8610 or 800 663-7336 x2126; fax 613 523-0937).

Public Supplementary Health Benefit Programs / Programmes publics de services de santé supplémentaires

Province	Vision Soins de la vision	Dental/Soins dentaires		Drugs/Médicaments	
		In-hospital À l'hôpital	Out-of-hospital Hors de l'hôpital	In-hospital À l'hôpital	Out-of-hospital Hors de l'hôpital
BC/C-B	✓✓	✓✓	✓	✓✓	✓
Alberta	✓	✓✓	✓	✓✓	
Saskatchewan	✓	✓✓	✓	✓✓	✓✓
Manitoba	✓	✓✓		✓✓	✓✓
Ontario	✓✓	✓✓		✓✓	✓
Quebec/Québec	✓	✓✓	✓	✓✓	✓✓
NB/N-B		✓✓		✓✓	✓
NS/N-É	✓	✓✓	✓	✓✓	✓
PEI/Î-P-É		✓✓	✓	✓✓	✓
Newfoundland/Terre-Neuve		✓✓	✓	✓✓	✓

✓ some residents are eligible (e.g. children, seniors, welfare recipients)/certaines personnes y ont droit (p. ex., enfants, personnes âgées, bénéficiaires de l'aide sociale)
✓✓ all residents are eligible/ toute la population y a droit

Qu'est-ce qui est couvert? Qu'est-ce qui ne l'est pas?

Régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie au Canada, publié par la compagnie d'assurance vie La Métropolitaine, indique que les services supplémentaires payés par le secteur public auxquels ont accès les Canadiens varient considérablement d'un bout à l'autre du pays. Il s'agit de services comme les soins de la vision, qui vont au-delà des services médicaux et hospitaliers de base.

La plupart des sept provinces qui assurent les soins de la vision les limitent aux enfants ou aux 65 ans et plus. En Ontario et en Colombie-Britannique, toute la population y a droit, mais les adultes de moins de 65 ans sont limités à un examen aux deux ans.

Les soins dentaires fournis dans les hôpitaux sont couverts dans toutes les provinces, tandis que la couverture en dehors des hôpitaux est habituellement limitée aux enfants, aux personnes âgées et aux bénéficiaires de l'aide so-

ciale. De même, les médicaments fournis aux patients hospitalisés sont couverts dans toutes les provinces, mais les programmes d'assurance-médicaments en dehors de l'hôpital ont tendance à imposer des conditions d'admissibilité. Les provinces de l'Atlantique, l'Ontario et la Colombie-Britannique ne couvrent que certaines personnes, comme les personnes âgées et les patients atteints du sida, mais tous les habitants du Manitoba, de la Saskatchewan et du Québec ont droit à des programmes d'assurance-médicaments en dehors de l'hôpital, dont les franchises et les remboursements varient.

Cet article a été rédigé par Lynda Buske, chef, information sur la planification des effectifs médicaux, AMC. Nous invitons les lecteurs à faire parvenir des sujets possibles de recherche à l'attention de Patrick Sullivan (sullip@cma.ca; 613 731-8610 ou 800 663-7336 poste 2126; télécopieur 613 523-0937).